

Arrêté 2022-PG-049

Arrêté portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2023 Concours externe, concours interne et troisième concours

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu de décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise un concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration », au titre de l'année 2023.

Article 2 : Le nombre de postes est fixé à sept (7), répartis comme suit :

| Concours externe | Concours interne | Troisième concours | Total |
|------------------|------------------|--------------------|-------|
| 2 | 4 | 1 | 7 |

Article 3 : Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 06 septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 18/08/2022 à 14h00

ID : 028-282800374-20220817-2022_PG_049-AR

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site internet www.cdg28.fr, par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du pôle « accompagnement vers l'emploi territorial » du Centre de gestion d'Eure-et-Loir pendant les horaires d'ouverture au public (09h00 -12h00 et 14h00 -16h30 du lundi au jeudi, 16h00 le vendredi).

Article 4 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au jeudi 20 octobre 2022, le cachet de la Poste faisant foi.

Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 26 janvier 2023 dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

Article 6 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 17 août 2022,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 18/08/2022
et de la publication le : 18/08/2022

Par délégation,
La directrice générale des services

Céline ROUSSET

